



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-043 – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1413-1 ;

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions du CGCT, il convient de faire état auprès du Conseil Municipal des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024.

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La Commission s'est réunie le 27 juin 2024 afin d'examiner les dossiers suivants :

- Examen du bilan d'activité 2023 des parcs publics de stationnement souterrain ;
- Rapport annuel 2023 des recours administratifs préalables Obligatoires dans le cadre des Forfaits Post Stationnement ;
- Examen du bilan d'activité 2023 de la cuisine centrale de Rodez ;
- Examen du bilan d'activité 2023 du Crématorium (délégation de service public) ;
- Rapport annuel 2023 du concessionnaire de distribution publique de gaz naturel (GRDF).

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur chacun des points à l'ordre du jour.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-043

Le Conseil municipal prend acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2024.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSEDE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025043-DE
Reçu le 27/06/2025